

Montréal, le 22 mars 2010

VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT VILLERAY ST-MICHEL PARC-EXTENSION

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Division de l'urbanisme et des services aux entreprises

405, avenue Ogilvy, bureau 111

Montréal, QC H3N 1M3

À l'attention de Madame Roula Heubri, architecte

Objet : M-0952 – Stade Uniprix – Améliorations au site

Révision du projet de courts au toit du stade suite aux recommandations du CAU

Madame Heubri,

Une séance du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal s'est tenue le 26 février dernier pour la présentation du projet d'aménagement de courts de tennis hivernisés au toit du stade Uniprix. Selon les commentaires reçus, le comité accueille favorablement le projet sous réserve des éléments suivants pour lesquels certaines modifications sont requises. Nous vous transmettrons nos commentaires de faisabilité dans le contexte du projet et de son budget.

1. Transparence des murs extérieurs et légèreté de la structure

- Sur la hauteur du bâtiment, un dégagement maximal a été créé aux portes, dégagement conditionné par le point bas de la structure d'acier du toit. Tel que mentionné au comité, la hauteur des ouvertures sur les quatre faces de cette nouvelle structure pourra difficilement augmentée dû à cette structure. Le dégagement créé représente tout de même une hauteur appréciable de 6,42 m (21 pieds).
- Sur l'horizontalité des quatre faces du bâtiment, une ouverture maximale a été créée par l'utilisation de portes coulissantes qui, lorsqu'en position ouverte, sont totalement logées dans des niches aux quatre coins des murs. Ces coins de bâtiment ont été conçus de façon opaque volontairement afin de dissimuler ces portes d'une largeur individuelle de 7,3 m (24 pieds) et de permettre une lecture nette et sans encombre de l'espace intérieur des courts. Ces coins sont de plus conçus pour desservir de plus une fonction de contreventement structural. Le rapport du CAU souligne la possibilité de vitrer ces coins et de rendre visibles les contreventements; ceci rendrait aussi visible le remisage des portes coulissantes en superposition. Nous ne demeurons pas convaincus du résultat de transparence que cela pourrait créer avec ces encombrements, tel que

QUÉBEC

530 boulevard de l'Atrium bureau 100
Québec Québec G1H 7H1
Téléphone : 418.626.8224
Télécopieur : 418.626.6885

MONTRÉAL

55 avenue du Mont-Royal Ouest bureau 806
Montréal Québec H2T 2S6
Téléphone : 514.274.8410
Télécopieur : 514.274.8154

LÉVIS

8165 rue du Mistral bureau 302
Lévis Québec G6X 3R8
Téléphone : 418.832.4224
Télécopieur : 418.626.6885

souligné au comité. De plus, il a été mentionné que structure était hivernisée et qu'un vitrage massif de cette structure rendrait onéreux les coûts d'opération en chauffage requis pour maintenir des conditions intérieures tempérées.

- Quant à la transparence des portes coulissantes, un maximum de vitrage est présentement prévu tout en tenant compte de la rigidité requise pour la structure de la porte elle-même. Une augmentation transparence significative de ces portes est donc peu envisageable.

2. Toit – lanterneaux

- Le comité a souligné la possibilité d'intégrer des lanterneaux au toit. Considérant la trame structurale des poutrelles prévues, ces lanterneaux, outre le fait qu'ils généreront un coût de construction beaucoup plus élevé, représenteraient un élément important de déperdition de la chaleur en hiver et de problème de condensation dû à la nature de la surface de jeu en terre battue devant demeurer humectée d'eau. D'ailleurs, cette condition de constante humidité causera une dégradation précoce des lanterneaux aux points d'ancrage et d'étanchéité à la toiture. Nous comprenons la volonté du comité de permettre un niveau de lumière naturelle le plus important possible sur ces courts. Cependant, nous croyons que l'installation de lanterneaux apporte plus d'inconvénients que d'avantages d'un point de vue strictement sportif. Quoiqu'ils puissent augmenter l'éclairage naturel des courts, ils apporteront aussi de multiples zones d'ombres provoquées par la portion de la structure qui n'est pas ouverte et par les poutrelles. La balle qui traverse ces zones d'ombres change radicalement d'aspect, qu'elle soit au soleil ou à l'ombre. C'est l'une des choses les plus désagréables pour les adeptes du tennis, quelque soit leur niveau de jeu. Nous pensons aussi que chaque ouverture de 6,4 m (21 pieds) de hauteur par 21,9 m (72 pieds) de largeur de tous les murs de la structure à l'exception des quatre coins (telle que proposé) fournira amplement d'éclairage naturel pour le jeu à tous les niveaux. Ce genre de structure existe notamment ailleurs dans le monde pour la pratique du tennis, en Europe et en Australie.

3. Composition murale – élévation sud

- Le comité demande à ce que soit revu le choix des matériaux, notamment le bois pour les cages des escaliers ainsi que la couleur foncée choisie pour le parement métallique supérieur. Nous sommes en accord avec le comité. Nous avons donc revu ces éléments afin de rendre le fini extérieur des cages d'escalier plus homogène avec les revêtements existants et plus transparentes dans leur expression. Nous sommes aussi en accord pour réduire l'impact visuel du parement supérieur. Nous avons modifié le choix du gris foncé proposé pour une nuance plus claire ainsi que pour un parement métallique similaire à celui existant.

4. Aménagement de la terrasse

- Un écran végétal entre la terrasse et la toiture du stade existant est prévu au concept qui a été présenté au CAU afin de créer un fond de scène de type jardin afin de restreindre la vue sur la toiture existante. Le comité ne semble pas en faveur de cette solution et préconise plutôt

QUÉBEC

530 boulevard de l'Atrium bureau 100
Québec Québec G1H 7H1
Téléphone : 418.626.8224
Télécopieur : 418.626.6885

MONTRÉAL

55 avenue du Mont-Royal Ouest bureau 806
Montréal Québec H2T 2S6
Téléphone : 514.274.8410
Télécopieur : 514.274.8154

LÉVIS

8165 rue du Mistral bureau 302
Lévis Québec G6X 3R8
Téléphone : 418.832.4224
Télécopieur : 418.626.6885

l'utilisation d'éléments végétaux et/ou sculpturaux qui distrairaient plutôt la vue de cette toiture existante. Ceci est une avenue qui pourrait être explorée mais nous demeurons en faveur de l'écran végétal qui, en plus de limiter la vue sur cette toiture existante composée d'équipements mécaniques et de gravier, permet de temporiser acoustiquement le bruit qui sera généré par les unités de HVAC existantes. Des éléments sporadiques ne pourront pas contribuer à cet effet d'atténuation acoustique. Nous pourrions détailler un aménagement plus spécifique pour cette terrasse en y intégrer des éléments végétaux supplémentaires, du mobilier, des finis de terrasse spécifiques et possiblement de l'éclairage mais notre client n'a pas encore déterminé les aménagements requis. Nous conservons les commentaires du comité et ceux-ci seront intégrés au programme fonctionnel technique du projet à être finalisé avec les besoins de Tennis Canada.

- Quant aux études d'ensoleillement requises, elles sont fournies à la présentation révisée. Ces études démontrent que la terrasse proposée, bien qu'aménagée au nord de la nouvelle structure, profite d'un ensoleillement appréciable du printemps à l'automne, contrairement aux inquiétudes du CAU.

5. Équipements mécaniques au toit

- Le comité appuie notre intention de localiser les unités de ventilation supplémentaires requises pour cette nouvelle structure au toit du stade existant et le concept demeure donc tel quel.

En conclusion, plusieurs modifications favorables au CAU ont été intégrées à la présentation révisée au 22 mars 2010 fournie en pièce jointe à ce document et feront partie intégrante du programme fonctionnel technique du projet, sous réserve de certains éléments mentionnés dans ce qui précède. Nous attendons vos commentaires sur le sujet.

En espérant que le tout soit à votre entière satisfaction, veuillez agréer, madame Heubri, l'expression de nos salutations distinguées.



Anne LaBrecque, architecte associée
Saint-Gelais Montminy + Associés architectes

c.c. : Eugène Lapierre, directeur général, Tennis Canada
Dominique St-Gelais, architecte associée, STGM + Associés architectes

p.j. : *Présentation du 16 février 2010, « Projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis – Courts en terre battue en toiture », révision au 22 mars 2010, 28 pages.*

QUÉBEC

530 boulevard de l'Atrium bureau 100
Québec Québec G1H 7H1
Téléphone : 418.626.8224
Télécopieur : 418.626.6885

MONTRÉAL

55 avenue du Mont-Royal Ouest bureau 806
Montréal Québec H2T 2S6
Téléphone : 514.274.8410
Télécopieur : 514.274.8154

LÉVIS

8165 rue du Mistral bureau 302
Lévis Québec G6X 3R8
Téléphone : 418.832.4224
Télécopieur : 418.626.6885

 **QUÉBEC**

530 boulevard de l'Atrium bureau 100
Québec Québec G1H 7H1
Téléphone : 418.626.8224
Télécopieur : 418.626.6885

 **MONTRÉAL**

55 avenue du Mont-Royal Ouest bureau 806
Montréal Québec H2T 2S6
Téléphone : 514.274.8410
Télécopieur : 514.274.8154

 **LÉVIS**

8165 rue du Mistral bureau 302
Lévis Québec G6X 3R8
Téléphone : 418.832.4224
Télécopieur : 418.626.6885